



La BRED, partenaire privilégié des entreprises."

ÉRIC MONTAGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

**S**elon la Banque centrale européenne, le produit intérieur brut (PIB) de la France progressera de 1,3% en 2019. Même si la consommation des ménages gagne du terrain avec + 1,3% attendus en 2019 (contre 0,9% en 2018<sup>(1)</sup>), le moteur indéfectible de la croissance française demeure l'investissement des entreprises qui devrait atteindre 3% cette année<sup>(1)</sup>. Dans ce paysage, le crédit aux entreprises fait bonne figure en France avec + 7,3% sur 12 mois, tandis que la moyenne de la zone euro est de + 3,5%<sup>(2)</sup>.

La BRED s'inscrit largement dans cette dynamique et contribue au développement économique des territoires où elle est implantée. En témoigne la progression de 10,6% du volume des prêts accordés aux PME par la BRED à fin août alors que la progression pour l'ensemble de banques françaises<sup>(2)</sup> atteint 6,3% sur 1 an.

Cette performance explique également le résultat de la dernière étude TNS Kantar qui confirme, cette année encore, Banque Populaire comme **la 1<sup>re</sup> banque des PME**.

Par la signature du partenariat avec le dispositif CCI Business Grand Paris et le sponsoring BPCE avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'accompagnement de la BRED dans le financement des entreprises prend une nouvelle dimension.

Notre implication dans ces projets de grande envergure et l'évolution de la loi Pacte nous conduisent à adapter nos services pour toujours mieux répondre à vos projets de développement.

### Accompagnement client

## LA BRED SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES DE FINANCEMENT !



S'adapter aux exigences de chaque entreprise devient essentiel pour répondre efficacement et rapidement aux projets qui nous sont présentés.

À la BRED, nous avons organisé nos équipes commerciales Entreprises en fonction de la taille du chiffre d'affaires pour la TPE, PME, ETI et par secteur pour la Grande Entreprise.

Nous proposons ainsi le bon interlocuteur pour étudier avec vous chacun de vos besoins et vous conseiller la solution de financement la mieux adaptée.

Parallèlement, notre gamme déjà large, allant du financement des investissements courants au financement structuré, s'est enrichie au 1<sup>er</sup> semestre 2019 de deux nouvelles offres :

- le prêt Express Entreprise<sup>(3)</sup> pour financer vos investissements en matériel. Vous obtenez la disposition des fonds en 24h<sup>(4)</sup> après la signature des documents contractuels,

- la mobilisation de votre Crédit Impôt Recherche (CIR)<sup>(3)</sup> pour couvrir votre besoin de trésorerie et vous aider à mettre en œuvre immédiatement votre programme d'innovation.

Votre responsable commercial reste à votre disposition pour apporter un conseil personnalisé et vous accompagner dans vos projets de financement.

## Plan d'épargne retraite

# DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR VOS SALARIÉS !



À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, la loi Pacte<sup>(5)</sup> permet à toute entreprise de mettre en place un **nouveau Plan d'Épargne Retraite (PER)** ou de faire évoluer ses dispositifs actuels : Perco, Madelin, contrat catégoriel.

Ce nouveau produit d'épargne **harmonise** leur fonctionnement et **crée un cadre commun applicable à tous les produits avec des avantages fiscaux et sociaux**, notamment :

- des versements volontaires devenant déductibles de l'assiette de l'IR<sup>(6)</sup>
- des cas de déblocage anticipé<sup>(7)</sup> élargis
- la liberté d'utiliser de l'épargne au moment de la retraite<sup>(8)</sup>
- le transfert de l'épargne possible d'un PER à l'autre<sup>(9)</sup>
- une gestion financière optimisée.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour vous accompagner dans la transformation de vos dispositifs d'épargne salariale.

## Épargne salariale

# UN OUTIL DE MOTIVATION ET DE FIDÉLISATION POUR VOS SALARIÉS

État des lieux de l'épargne salariale en France en 2018 :



**10M**

salariés bénéficiaires



**125,5 Mds€**

d'encours



**324 000**

entreprises équipées

Source AFG

Pourquoi pas votre entreprise ?

Les mesures incitatives de la loi Pacte favorisent la mise en place des dispositifs d'épargne salariale et vous permettent de partager les fruits de votre croissance avec vos salariés.

## Partenariat JOP de PARIS 2024

# UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LES PME !

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à la ville de Paris apporte aux PME de nombreuses opportunités de développement. **Partenaire Premium de Paris 2024, la BRED accompagne les entreprises** dans leurs projets de financement et devient un **partenaire privilégié** dans leurs réponses aux appels d'offres.

### GAGNEZ EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ !



Passez à la gestion de vos comptes en ligne grâce à **BREDConnect®**



RESTONS CONNECTÉS !



0 892 890 900

Service 0,40 €/min + prix de l'appel



BRED.FR - ESPACE ENTREPRISES

(1) Source XERFI octobre 2019. (2) Source Fédération Bancaire française octobre 2019. (3) Sous réserve de l'accord de la banque. (4) En jour ouvré jusqu'à 200 000 €. (5) Loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la Croissance et la Transformation des Entreprises. (6) Dans la limite du plafond le plus élevé : 10% des revenus professionnels plafonnés à 8 PASS ou 10% du PASS (15% pour les TNS). (7) Exonération de l'IR possible selon la nature des versements volontaires. (8) En capital ou rente, selon modalité. (9) Selon modalité et sous réserve des conditions fixées par le code monétaire et financier.

BRED Banque Populaire – Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit au capital de 1 176 070 192,80 euros – 552 091 795 RCS Paris – Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 PARIS Cedex 12 – Ident. TVA FR 09 552 091 795 – Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608. Impression : IDC, 59910 Bondoues.

